

BibliothèqueS de droit

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES PERSONNES MORALES EN EUROPE

Une recherche pour la construction d'un modèle commun

Les législateurs des États européens ont élaboré, selon la tradition de chaque système juridique national, des théories de responsabilité des personnes morales à partir de deux différentes tendances. Une partie de ces États a fondé la réflexion législative et doctrinale sur des raisons purement criminologiques et selon une caractérisation positiviste. Cela s'est fait sans se soucier des problèmes systématiques dérivant de cette élaboration théorique. Un autre groupe d'États a essayé d'adapter les dogmes du droit pénal des personnes physiques à la responsabilité des personnes morales, en oubliant la particularité de la personnalité des entités collectives. L'intérêt de notre recherche porte sur l'élaboration d'une théorie nouvelle de la responsabilité des entités collectives.

La construction de cette théorie a nécessité un véritable travail d'archéologie juridique à la recherche des notions – risque, précaution, prévention, garantie – qui ont contribué à la formation d'un nouveau genre de responsabilité pénale s'imposant aujourd'hui dans les élaborations doctrinaires et jurisprudentielles. Ces notions étaient déjà élaborées par la doctrine civiliste et publiciste entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle. À partir de ces réflexions, était construite une théorie juridique de responsabilité de *tertium genus* ou quasi pénale des personnes morales.

Le devoir de garantie des biens juridiques protégés et de vigilance au sein de chaque entreprise et spécialement des sociétés mères sur les sociétés subordonnées apparaît aujourd'hui comme vecteur d'une mutation nécessaire de la responsabilité des personnes morales, afin que de nouveaux instruments juridiques puissent être renforcés dans le but de suppléer à la dévolution, en époque post-industrielle, des fonctions de protection et surveillance de l'intérêt général.

Antonio AMALFITANO, docteur en droit et sciences criminelles à l'université de Bordeaux, docteur en sciences politiques et institutions européennes à l'université Federico II de Naples, est membre de l'Institut de sciences criminelles et de la justice de l'université de Bordeaux et rédacteur de la revue Filosofia dei Diritti Umani.

ISBN : 978-2-343-07917-2

20,50 €



Antonio AMALFITANO

Antonio AMALFITANO

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES PERSONNES MORALES EN EUROPE

Une recherche pour la construction d'un modèle commun

Préface de Jean-Christophe Saint-Pau

BibliothèqueS de droit

L'Harmattan

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE
DES PERSONNES MORALES EN EUROPE
Une recherche pour la construction d'un modèle commun